

MOBILISER LES FINANCEMENTS POUR LE CLIMAT

UNE FEUILLE DE ROUTE POUR
FINANCER UNE ÉCONOMIE
DÉCARBONÉE

RAPPORT DE LA COMMISSION PASCAL CANFIN – ALAIN GRANDJEAN
JUN 2015

***Agir sur le climat ce n'est pas choisir
entre l'économie et l'environnement.
Tout ce dont nous avons besoin,
c'est de la volonté politique,
et la volonté politique
est une ressource renouvelable.***

Al Gore, 23 septembre 2014



Ce rapport présente les conclusions de la Commission Canfin-Grandjean et propose au président de la République française des pistes d'actions pour mobiliser davantage de financements publics et privés dans la lutte contre le changement climatique. Il conseille le gouvernement français sur la façon de faire avancer l'agenda des financements innovants dans les différentes enceintes internationales auxquelles il participe (G7, G20, FMI, OCDE...). Le présent rapport couvre les financements qualifiés d'innovants dans les années 2000 (taxe sur les transactions financières, mise aux enchères des revenus des marchés carbone...) mais ne s'y limite pas. Il fait des propositions d'utilisation innovante pour le climat d'outils à la disposition des acteurs privés et publics pour la mobilisation à une échelle nouvelle des financements publics et privés vers une économie décarbonée.

PRÉSENTATION DE LA COMMISSION CANFIN-GRANDJEAN

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Paris, le 25 FEV. 2015

Monsieur le Ministre,
Cher Monsieur,

Cher Pascal,

La France accueillera fin 2015 la 21^{ème} conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Un des points clefs de cette négociation majeure portera sur le respect des engagements pris en 2009 à Copenhague en matière de financement des pays du Sud (100 milliards de dollars par an de financements publics et privés à partir de 2020). Le rétablissement de la confiance sur ce plan est, selon un avis partagé par l'immense majorité des observateurs et des acteurs, une condition absolument nécessaire pour la réussite de la conférence de Paris. C'est pourquoi, la France mobilisera en amont les chefs d'état et décideurs concernés sur cette problématique du financement.

Dans un contexte de tension sur les finances publiques de nombreux pays, qui rend très difficile une augmentation de la pression fiscale, il sera notamment nécessaire, pour répondre à ces engagements, de développer l'usage d'outils de financement innovants.

Pour répondre à cet objectif, je vous confie la co-présidence d'une commission indépendante. Celle-ci sera chargée de conseiller le gouvernement français sur la façon de faire avancer l'agenda des financements innovants dans les différentes enceintes internationales auxquelles il participe. Pour cela, la Commission examinera l'état de développement et le potentiel des divers dispositifs financiers innovants proposés à ce jour et visant à faciliter le financement de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique dans les pays du Sud. Elle pourra utilement prendre contact avec le Ministère de l'environnement allemand, qui a commandité dans le cadre de la présidence allemande du G7 une revue des sources de financements innovants pour le climat au think-tank CICERO, afin de s'appuyer sur ces travaux d'analyse dont les premiers résultats devraient être connus fin mars.

La commission sera composée d'économistes, d'experts, d'acteurs financiers et de représentants d'entreprises concernées par le changement climatique. Des représentants du Ministère des finances et des comptes publics ainsi que du Ministère des affaires étrangères et du développement international et du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie seront également associés aux travaux.

.../...

La commission pourra procéder à l'audition de toute personne dont l'avis et l'expertise nécessitent d'être recueillis. Elle devra présenter ses conclusions sous la forme d'un rapport aux décideurs fin mai 2015.

Elle fixera son calendrier de travail et son ordre du jour prévisionnel au cours de la réunion d'installation. Ses conclusions seront rendues publiques.

Vous voudrez bien me rendre compte régulièrement, en qualité de président, de l'avancée des travaux de la commission.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, Cher Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Bien cordialement,



François HOLLANDE

Monsieur Pascal CANFIN
Ancien ministre

Monsieur Alain Grandjean
Economiste

TABLe DES MATIÈRES

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF	10
2. CONTEXTE	20
2.1 LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	20
2.1.1 L'amorce d'un découplage entre PIB et émissions de CO ₂	20
2.1.2 Les grands enjeux d'une feuille de route pour financer une économie décarbonée	23
2.1.3 Investir plus qu'aujourd'hui et mieux	24
2.2 LE BESOIN D'ADAPTATION DES PAYS LES PLUS VULNÉRABLES	28
2.2.1 Financement de l'adaptation, de quoi parle-t-on ?	28
2.2.2 Financement de l'adaptation, où en sommes-nous ?	29
2.3 UN CONTEXTE MACROÉCONOMIQUE FAVORABLE AU FINANCEMENT DE LA TRANSITION	32
2.4 LE RÔLE DES CAPITAUX DU NORD DANS LE FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT BAS CARBONE AU SUD	34
2.5 IDENTIFIER LES OBSTACLES POUR MIEUX LES LEVER	37
2.5.1 Les obstacles généraux à la participation du secteur privé à la transition bas carbone	37
2.5.2 Un couple rendement/risque à améliorer	39
2.5.3 La convertibilité limitée de la plupart des devises du Sud	42
2.5.4 La difficulté de traduire les besoins en projets finançables	42
3. LA FEUILLE DE ROUTE DU FINANCEMENT D'UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	46
3.1 LES 10 PROPOSITIONS CLÉS	46
3.2 LE SIGNAL PRIX CARBONE	49
3.2.1 Établir un "corridor carbone"	49
3.2.2 Réorienter les soutiens aux énergies fossiles	51
3.3 INTÉGRER LES 2°C DANS LES SCÉNARIOS ET LES MODÈLES MACROÉCONOMIQUES	52
3.4 MOBILISER DAVANTAGE DE RESSOURCES À TRAVERS LES "FINANCEMENTS INNOVANTS"	54
3.4.1 La taxe sur les transactions financières (TTF)	54
3.4.2 Les transports internationaux	56
3.4.3 Les revenus des marchés carbone	59
3.5 AUGMENTER L'EFFET DE LEVIER DES RESSOURCES PUBLIQUES	60
3.5.1 Le rôle clé des banques de développement	60
3.5.2 Prévenir la future contrainte de fonds propres des banques de développement	65
3.5.3 Mieux couvrir les projets bas carbone contre le risque d'instabilité politique	68
3.5.4 Utiliser les Droits de Tirages Spéciaux du FMI pour le climat ?	70
3.5.5 Le soutien à l'émergence de projets bas carbone et résilients	72
3.6 MASSIFIER LES FLUX PRIVÉS EN DIRECTION DE LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	74
3.6.1 Les initiatives des acteurs financiers privés	74
3.6.2 Les initiatives pour intégrer l'enjeu climat dans la réglementation financière	76
3.6.3 Massifier le marché des green bonds	78
3.6.4 Adapter les normes comptables	80
3.6.5 Quel rôle pour la politique monétaire face au dérèglement climatique ?	82
4. INSCRIRE DANS LA DURÉE LA FEUILLE DE ROUTE DU FINANCEMENT D'UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE	86
5. ANNEXES	90

Graphique 1	Le triangle des paradoxes	10
Graphique 2	La part verte du total des investissements en infrastructures est comprise entre 7 et 13 % en 2013	11
Graphique 3	Les 4 leviers du financement d'une économie décarbonée	12
Graphique 4	Croissance du PIB mondial et des émissions de CO2 de 1960 à 2010	21
Graphique 5	Croissance projetée jusqu'à 2050 du PIB mondial et des émissions de CO2 dans un scénario 2°C	21
Graphique 6	Besoins d'investissement mondial, de 2015 à 2030, en trillions de dollars, constant de 2010	25
Graphique 7	Les besoins mondiaux en infrastructures 2015-2030, en trillions de dollars de 2010	25
Graphique 8	Les financements climat en 2014 sont compris entre 340 et 650 Mds \$	26
Graphique 9	La part verte du total des investissements en infrastructures est comprise entre 7 et 13 % en 2013	27
Graphique 10	Part des financements du Nord pour l'adaptation dans les Pays les Moins Avancés en 2015	29
Graphique 11	Matrice de l'articulation de la finance développement et de la finance climat	31
Graphique 12	La croissance du bilan des Banques Centrales depuis 2008	32
Graphique 13	Le triangle des paradoxes	33
Graphique 14	1% de rendement de moins permet une économie de 40 milliards de dollars par an	39
Graphique 15	Le financement d'une société de projet	40
Graphique 16	Les éléments manquants pour développer l'accès à la finance bas carbone	43
Graphique 17	Les 4 leviers du financement d'une économie décarbonée	48
Graphique 18	Les différents types de tarification du carbone	49
Graphique 19	Un "corridor" pour le prix du carbone	50
Graphique 20	Revenus estimés de l'achat des crédits de compensation pour le secteur d'aviation (Mds \$)	58
Graphique 21	Tableau récapitulatif des recettes potentielles issus de mécanismes de marchés	60
Graphique 22	Ratio d'utilisation des fonds propres des BMD en 2014	65
Graphique 23	Deux tiers du soutien financier des institutions de financement du développement sont alloués aux organismes du secteur public	72
Graphique 24	Les différentes formes de réglementation financière intégrant le climat	77
Graphique 25	La répartition des green bonds par types d'émetteurs	79
Graphique 26	Une stratégie 360° pour le financement d'une économie décarbonée	86

Encadré 1	10 propositions clés pour la feuille de route du financement d'une économie décarbonée	14
Encadré 2	Les besoins d'infrastructures vers une économie décarbonée : le scénario de NCE	24
Encadré 3	Le rôle clé des collectivités locales	27
Encadré 4	Proposition pour une articulation cohérente de la finance du climat et de celle du développement	31
Encadré 5	Le développement de la coopération Sud-Sud	35
Encadré 6	Les obstacles à la participation du secteur privé dans l'investissement bas carbone, selon le Fonds Vert pour le Climat (2013)	38
Encadré 7	Le coût du capital d'une société de projet d'infrastructure, et comment le réduire	40
Encadré 8	La couverture du risque de convertibilité	42
Encadré 9	Quelques références de travaux visant à intégrer la dimension énergie-climat dans la modélisation économique	53
Encadré 10	Justice fiscale et développement	56
Encadré 11	Dette subordonnée	61
Encadré 12	Garantie de premières pertes	61
Encadré 13	Le Programme d'Achat des Producteurs Indépendant d'Energies Renouvelables (REI4P) d'Afrique du Sud	62
Encadré 14	Les innovations financières pour augmenter l'impact des fonds publics	63
Encadré 15	Comment les engagements des Etats vis-à-vis des banques publiques sont-ils enregistrés dans les comptes publics ?	67
Encadré 16	Le cas particulier de l'AFD	68
Encadré 17	Les agences de crédit export et le climat	73
Encadré 18	Assurer contre le dérèglement climatique	80
Encadré 19	Rendre les dispositifs de régulation propices à la détention d'actifs longs (Bâle 3 et Solvabilité 2)	81
Encadré 20	Mobiliser l'Union européenne	83

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Cette commission est composée de deux co-présidents, Pascal Canfin et Alain Grandjean et deux rapporteurs, Ian Cochran et Mireille Martini.

Pascal Canfin a été ministre délégué chargé du Développement de mai 2012 à avril 2014. À présent il est le conseiller principal pour le climat du World Resources Institute (WRI) dans le cadre de la préparation de la Cop21. Il a également été député européen de 2009 à 2014.

Alain Grandjean est diplômé de l'École Polytechnique et de l'ENSAE, titulaire d'un doctorat de troisième cycle en économie de l'environnement. Il a présidé le Comité des Experts du Débat National sur la Transition énergétique. Co-fondateur et associé de Carbone 4, il est membre du Comité scientifique de la Fondation Nicolas Hulot.

Ian Cochran est l'un des chefs de pôle à CDC Climat Recherche où il encadre les travaux de ce think tank public sur les thèmes de l'investissement, du climat et de la prise de décision. Il enseigne également dans plusieurs masters à Sciences Po-Paris et Université Paris-Dauphine.

Mireille Martini, diplômée de l'ESSEC, a travaillé en financements de projets au Crédit Lyonnais à Moscou puis à la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement à Londres, et en financement d'infrastructures à la Caisse des Dépôts et Consignations à Paris. Elle fait actuellement partie de la Chaire Énergie et Prospérité, au sein de l'Institut Louis Bachelier.

REMERCIEMENTS

La Commission n'aurait pu réaliser le présent rapport sans la disponibilité dont ont fait preuve les 76 personnes auditionnées. Qu'elles en soient ici chaleureusement remerciées¹.

Nous remercions tout particulièrement Nicolas Hulot, les membres de nos équipes respectives (Charlotte Cristofari, Ramona Radu et Valentin Przyluski), l'équipe de la Fondation Nicolas Hulot (Marion Cohen, Denis Voisin et Matthieu Orphelin), l'équipe de CDC Climat Recherche (Marion Afriat, Emilie Alberola, Romain Morel, Matthieu Jalard, Hadrien Hainaut et Manasvini Vaidyula), l'équipe de Carbone4, ainsi que Jean-Marc Jancovici, Stéphane Hallegatte, Claude Henry, Gaël Giraud, Cédric Philibert, Didier Janci, Nick Robins, le World Resources Institute et l'équipe de la New Climate Economy.

Nous remercions également pour leur disponibilité et leur implication nos interlocuteurs au sein du gouvernement français ainsi qu'à la présidence de la République.

1. Les vues exprimées dans ce rapport n'engagent ni les personnes auditionnées, ni les institutions auxquelles elles appartiennent, ni celles de Carbone4 ou du WRI.

LISTE DES AUDITIONS RÉALISÉES PAR LA COMMISSION

- Arndt Matthew, Chef de la politique environnementale, climatique et sociale, Banque Européenne d'Investissement
- Badré Bertrand, Vice-Président, Directeur Financier du Groupe Banque Mondiale
- Barrett Chris, Directeur exécutif - Finance et économie, European Climate Foundation
- Baron Richard, Analyste des politiques : Climat et investissements verts, OCDE
- Baule Frédéric, Cédric Conseil, ancien Directeur Gestion des risques de marché de Total Marketing Services
- Barsacq Elisabeth, représentante permanente de la France à l'OMI
- Ben-Jaafar Samy, Directeur, Private Sector Facility, Green Climate Fund
- Benicchio Romain, Conseiller principal en politiques, Oxfam International
- Bolton Patrick, Professeur d'Economie et de Finance d'entreprise, Colombia University
- Buchner Barbara, Directeur principal, Climate Policy Initiative
- Buckle Simon, Chef Division Climat, Biodiversité et Eau, OCDE
- Campanale Mark, Fondateur et Vice-Président exécutif, Carbon Tracker
- Charton Philippe, Directeur financier, Bouygues Construction
- Clapp Christa, Chef Financements pour le climat, CICERO
- Clerc Laurent, Directeur de la stabilité financière, Banque de France
- Courcier Jérôme, Responsable RSE - Direction Développement Durable, Crédit Agricole SA
- D'Hardemare Benjamin, Président fondateur, Planetic
- Denoyel Gilles, Président des Relations internationales institutionnelles pour l'Europe, HSBC
- Déau Thierry, Président, Meridiam
- Ducret Pierre, Caisse des Dépôts et Consignations
- Ebinger Jane, Chef politique et finance pour le climat, Banque Mondiale
- Elouardighi Khalil, Chargé de programme, Coalition Plus
- Forestier Pierre, Responsable division « Changement climatique », Agence Française de Développement
- Fox Chris, Directeur des projets particuliers, CERES
- Gaudoul Sophie, Secrétaire confédérale à la CFDT
- Gilad Jonathan, Direction générale de l'aviation civile
- Giraud Gaël, Économiste en chef, Agence Française de Développement
- Guérin Lionel, Directeur général délégué, Air France
- Guez Hervé, Directeur recherche investissement responsable, Mirova - Natixis
- Heller Tom, Directeur, Climate Policy Initiative
- Hemmings Bill, Chef programme Aviation et Maritime - Transport Environment
- Hobley Anthony, Président directeur général, Carbon Tracker
- Huillard Xavier, Président directeur général, Vinci
- Jesus Franck, Chef Direction Environnement, Commerce et Agriculture, OCDE
- Janci Didier, membre du Conseil Economique pour le Développement Durable
- Karmali Abyd, Directeur Financements pour le climat, Bank of America Merrill Lynch
- Kerr Tom, Spécialiste principal des politiques sur le climat, Banque Mondiale
- Khan Farrukh, United Nations Office of the Secretary General
- Knowles Christopher, Chef Division Changement climatique et Environnement, Banque européenne d'investissement
- Kyte Rachel, Vice-Présidente et Envoyée Spéciale pour le changement climatique, Banque Mondiale
- Koch-Weser Caio, Chair, European Climate Foundation
- Le Saché Fabrice, Président directeur général, Ecosur
- Leguet Benoit, Chef recherche, CDC Climat
- Ligot Jacquelin, Directeur général, Climate Energy Solutions
- Loyer Denis, Président, ONG EtcTerra
- Lord Adair Turner, Senior Fellow, Institute for New Economic Thinking et Président de Financial Services Authority, Royaume Uni
- Mazounie Alix, Politiques internationales, Réseau Action Climat France
- Murphy Andrew, Agent des politiques, Transport Environment
- Nafo Seyni, Porte parole groupe des pays africains, CCNUCC
- Naulot Alexandre, Conseiller politiques et plaidoyer - Financements pour climat et développement, Oxfam France
- Neumeyer Dustin, Chef Continental Europe, Networks & Global Outreach, Principles for Responsible Investment
- Ockenden Stephanie, Analyste des politiques : Direction de la coopération pour le développement, OCDE
- Oppenheim Jeremy, Directeur - Mc Kinsey et Directeur du Programme de New Climate Economy
- Paugam Anne, Directrice générale, Agence Française de Développement
- Pfeifer Stephanie, Directeur général, Institutional Investors Group on Climate Change
- Philipponnat Thierry, Directeur Exécutif - Europe, 2 Degrees Investing
- Pillan Aline, sous-Directrice du développement durable de l'aviation civile
- Plihon Dominique, Economiste
- Pringuet Pierre, Président, Association Française des Entreprises Privées
- Ramos Gabriela, Directrice de Cabinet du Secrétaire général et Sherpa pour le G20, OCDE
- Reid Sue, Vice présidente des Programmes Climat et Énergie, CERES
- Robins Nick, Co-Directeur United Nations Environment Programme – Inquiry
- Rousseau Philippe-Olivier, Directeur des Affaires Publiques, BNP Paribas
- Santini Jean-Jacques, Directeur des Affaires Institutionnelles, BNP Paribas
- Schaal Andreas, Chef Sherpa Office et Gouvernance Globale, OCDE
- Schoenberg Martin, Chef de la politique de l'Union européenne, Institutional Investors Group on Climate Change
- Scialom Laurence, Economiste
- Sicard Jean-Pierre, Directeur général délégué, CDC Climat
- Stern Nicholas, chair de Grantham Research Institute, London School of Economics
- Taylor Jonathan, Vice-Président et membre du Comité de direction de la Banque européenne d'investissement
- Touati Julien, Directeur du développement corporate et directeur des investissements, Meridiam
- Upton Simon, Directeur de l'environnement, OCDE
- Wilkins Michael, Directeur général, Standard & Poor's
- Wormser Michel, Ancien Directeur général, MIGA
- Zaouati Philippe, Directeur général délégué, Natixis
- Zhu Shouqing, Associé principal pour la Chine du Programme sur la Finance durable, World Resources Institute

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Ce rapport présente les conclusions de la Commission Canfin-Grandjean et propose au président de la République française des pistes d'actions pour mobiliser davantage de financements publics et privés dans la lutte contre le changement climatique. Il conseille le gouvernement français sur la façon de faire avancer l'agenda des financements innovants dans les différentes enceintes internationales auxquelles il participe (G7, G20, Fonds Monétaire International (FMI), Organisation de Coopération et de Développement Economique (OCDE)...). Le présent rapport couvre les financements qualifiés d'innovants dans les années 2000 (taxe sur les transactions financières, mise aux enchères des revenus des marchés carbone...) mais ne s'y limite pas et fait des propositions pour une utilisation innovante pour le climat d'outils à la disposition des acteurs privés et publics pour la mobilisation à une échelle nouvelle des financements publics et privés vers une économie décarbonée.

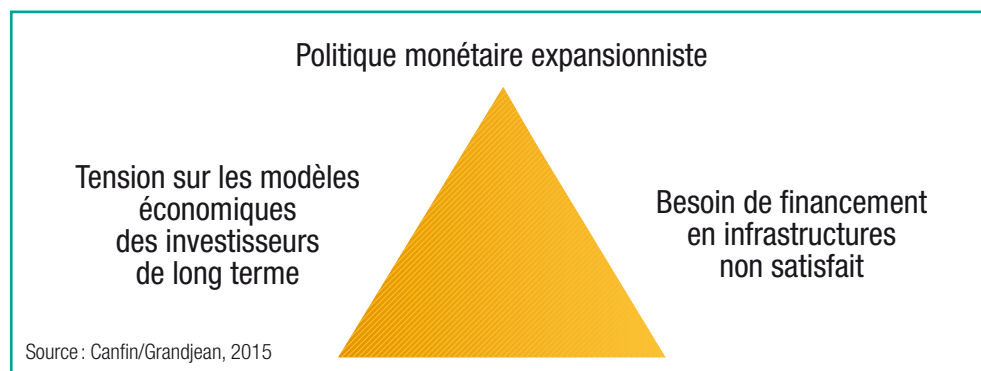
Ce rapport s'inscrit dans un double contexte.

Tout d'abord celui de la préparation de la Cop21 qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015. L'essentiel des propositions contenues dans ce rapport se situe en dehors du champ *stricto sensu* de la négociation onusienne sur le climat. Mais elles peuvent nourrir le Pacte ou l'Alliance de Paris pour le climat qui comprendra l'accord onusien mais aussi de nombreux engagements des acteurs publics et privés à côté de l'accord lui-même. Ces propositions peuvent ainsi contribuer au succès de la dimension financière du Pacte de Paris, qui s'articule, à nos yeux, autour de trois volets :

- montrer le chemin pour respecter l'engagement pris à Copenhague en 2009 par les pays développés de « *mobiliser ensemble 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement* » ;
- aider les pays les plus vulnérables à s'adapter aux conséquences du changement climatique par des engagements spécifiques ; et
- faire de la Cop21 un moment politique qui envoie aux décideurs économiques et aux investisseurs un signal d'accélération du changement des règles du jeu pour rendre les investissements, publics et privés, compatibles avec une économie qui reste sous les 2 degrés (2°C).

Ce rapport s'inscrit également dans le contexte d'une économie mondiale marquée par le "triangle des paradoxes" suivant :

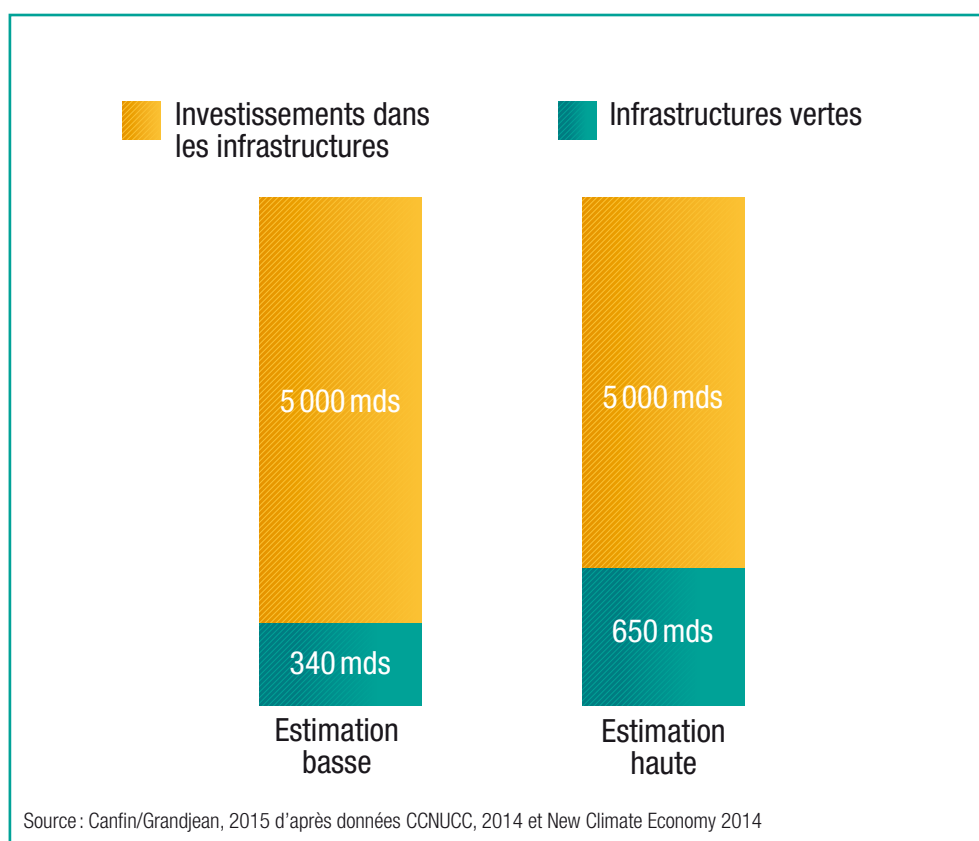
Graphique 1 Le triangle des paradoxes



Les politiques monétaires des banques centrales n'ont pas permis une relance de l'investissement, qui est toujours plus bas qu'en 2007, alors que la baisse spectaculaire des taux d'intérêt au Nord crée une demande forte des investisseurs institutionnels pour les infrastructures, leur permettant de diversifier leur portefeuille financier dans un contexte de faible rendement des obligations d'État.

La transition vers une économie bas carbone est donc à la fois nécessaire au regard des enjeux climatiques mais aussi une solution pour sortir par le haut de la situation macroéconomique et macro-financière mondiale. Pour cela il faut se mettre en situation de financer plus d'infrastructures bas carbone. Aujourd'hui, on ne dispose pas d'une évaluation précise de la part "verte" des investissements en infrastructures. Nous l'estimons dans ce rapport dans une fourchette entre 7 et 13 % du total des investissements mondiaux dans les infrastructures¹.

Graphique 2 La part verte du total des investissements en infrastructures est comprise entre 7 et 13 % en 2013²



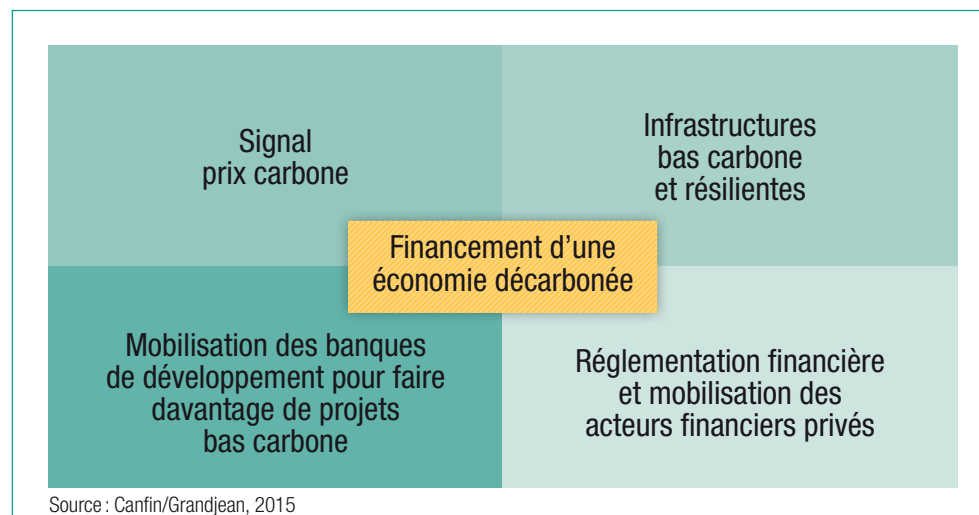
Cette proportion est nettement insuffisante pour maintenir le réchauffement climatique sous les 2°C. Cela s'explique par de nombreux facteurs analysés dans ce rapport. Pour parvenir à l'augmenter rapidement de façon à pouvoir gagner la course de vitesse contre le dérèglement climatique, nous proposons une feuille de route du financement d'une économie décarbonée ou "feuille de route 2°C".

1. Source Canfin/Grandjean, d'après données CCNUCC, 2014 et New Climate Economy

2. Le montant des investissements en infrastructures vertes (350-650 milliards de dollars) ; celui du total des infrastructures est dérivé des estimations du rapport NCE (93 trillions sur la période 2015-2030 soit en ordre de grandeur 5 trillions de dollars par an)

Les propositions précises de cette feuille de route (détaillées en Section 3.1 du rapport) s'articulent autour des 4 volets suivants :

Graphique 3 Les 4 leviers du financement d'une économie décarbonée



1. Le signal prix carbone

Le premier enjeu est de sortir des subventions aux énergies fossiles qui sont en quelque sorte des prix négatifs du carbone. Selon le FMI, elles représentent un coût économique de 10 millions de dollars par minute ! Soit bien plus que les subventions aux énergies renouvelables. La baisse des prix du pétrole offre une opportunité historique pour réduire maintenant ces subventions.

Par ailleurs, dans un contexte de discussion internationale intense en amont de la Cop21, nous proposons la mise en place volontaire, à côté de l'accord international de la Convention climat, par les pays développés et émergents qui le souhaitent, d'un "corridor carbone" ou d'une "cible carbone" doté d'un prix minimum de 15/20 dollars la tonne de CO₂ avant 2020 et d'un prix cible maximum de 60/80 dollars la tonne en 2030/2035.

Ce dispositif permet d'allier la nécessité d'un signal commun envoyé par les États autour de la Cop21 et la nécessaire souplesse dans les niveaux de prix de façon à réunir des pays ayant des niveaux de développement différents.

2. La réglementation financière et la mobilisation des acteurs financiers privés

Ce rapport fait le point sur les nombreuses initiatives prises depuis le sommet de New York en septembre 2014. Il révèle une prise de conscience sans précédent dans le monde financier qui commence à intégrer l'enjeu climatique, non plus seulement comme un sujet dit "extra financier" et de "responsabilité sociale et environnementale" mais comme un risque financier potentiel majeur sur les modèles économiques des entreprises et sur la stabilité financière. Les actions en la matière s'accroissent comme le montrent à titre d'exemples :

- le mandat donné en avril 2015 par le G20 au Conseil de Stabilité Financière ;
- le vote, en France, en mai 2015 de dispositions rendant obligatoires, pour les gestionnaires d'actifs, la communication d'informations relatives à la prise en compte

de leur exposition au risque climatique, notamment la mesure des émissions de gaz à effet de serre associées aux actifs détenus, ainsi qu'à leur contribution à la limitation du réchauffement climatique; et

– les travaux de la People's Bank of China¹ pour “verdir le système financier chinois” dans le cadre de la préparation du prochain plan quinquennal.

3. Les banques de développement²

Le rapport liste des propositions d'innovation financière qui permettront aux banques de développement de financer davantage de projets bas carbone et d'augmenter l'effet d'entraînement sur le financement privé de ces projets (développement des garanties, nouveau rôle des banques de développement vis à vis des marchés de capitaux, capacité renforcée à l'appui de l'émergence de projets bas carbone, gestion du risque politique et de convertibilité...). Chacune des banques de développement ayant ses spécificités, nous proposons que la France demande, avec d'autres pays, à chacune d'elle la réalisation d'ici la Cop21 d'une “feuille de route 2°C” explicitant la façon dont elles voient leur rôle dans le financement d'une économie décarbonée, les engagements qu'elles peuvent prendre en ce sens, les contraintes qu'elles doivent lever y compris, si nécessaire, en terme de capital, etc.

4. Les infrastructures bas carbone et résilientes

Une partie essentielle des “objets” à financer relève des infrastructures : les équipements urbains durables, la production et les réseaux d'électricité, les réseaux IT permettant la convergence entre l'économie verte et l'économie numérique... Il s'agit donc de combler le retard pris par l'économie mondiale dans le financement des infrastructures et de réallouer ce financement de modèles intensifs en carbone au “bas carbone”. Cette réallocation a un surcoût limité, comme l'a démontré le rapport de la Commission Mondiale sur la New Climate Economy (NCE)³ publié en 2014. Pour autant ces infrastructures dites “bas carbone” peuvent comporter des spécificités qui dans de nombreux cas bloquent ou renchérissent leur financement : absence de recul pour évaluer le cash-flow futur, faible expérience des administrations pour intégrer les spécifications bas carbone dans la commande publique et les appels d'offre, nouveau modèle économique... Identifier ces obstacles, et se donner comme objectif de les lever, dans les pays industrialisés comme dans les pays en développement, est une dimension clé de la feuille de route d'une économie décarbonée. C'est pourquoi nous proposons qu'une partie des finalités de développement de la communauté internationale soit formulée en termes d'objectifs cibles comme, par exemple, la baisse du coût du capital pour les énergies renouvelables dans les pays en développement.

L'addition de ces quatre volets permet de donner sa cohérence et toute son efficacité au financement d'une économie décarbonée. Elle constitue une feuille de route intégrée qui demandera un suivi par la communauté internationale, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui.

De façon à assurer la pérennité du suivi de cette feuille de route du financement d'une économie décarbonée, nous proposons qu'avant la Cop21 le FMI et la Banque Mondiale soient mandatés pour réaliser ce monitoring, en coordination avec les instances pertinentes à l'intérieur de la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique (CCNUCC), aussi appelée dans ce rapport “Convention Climat”.

1. People's Bank of China est appelée dans ce rapport “Banque Centrale de Chine” pour des raisons de clarté.

2. Ce rapport utilise le terme générique de “Banque de développement” pour faire référence aux : Banques multilatérales de développement, Institutions financières multilatérales, Institutions multilatérales de développement, Banques régionales, Banques et agences nationales de développement.

3. New Climate Economy, Better Growth, Better Climate, 2014, version française à paraître en septembre 2015 sous le titre *La Nouvelle Economie Climatique*, aux éditions Les Petits Matins.

10 PROPOSITIONS CLÉS POUR LA FEUILLE DE ROUTE DU FINANCEMENT D'UNE ÉCONOMIE DÉCARBONÉE

1 Instaurer un suivi de la feuille de route du financement d'une économie décarbonée pour assurer sa pérennité au delà de la Cop21. Le FMI et la Banque Mondiale pourraient être chargés de sa supervision et de sa mise en œuvre, en coordination avec les instances pertinentes au sein de la Convention climat notamment. Il s'agira de suivre en particulier les évolutions du signal prix carbone (y compris la diminution des subventions aux énergies fossiles), les réformes permettant de lever les obstacles aux investissements dans les infrastructures bas carbone, les "feuilles de route 2°C" des banques de développement, l'intégration du risque climatique dans les réglementations financières, la part des investissements verts dans la totalité des investissements mondiaux en infrastructures, et l'évolution du découplage entre le PIB et les émissions de gaz à effet de serre. ■

2 Mettre en place un signal prix carbone. Un engagement volontaire des pays développés et émergents à mettre en place un prix carbone explicite compris dans une zone de 15 à 20 dollars la tonne en 2020 et croissant dans le temps avec comme objectif le fait de viser une cible de 60/80 dollars la tonne en 2030/2035 selon le niveau de développement. ■

3 Intégrer le climat dans les modèles macroéconomiques. L'intégration du scénario 2 degrés dans les modèles et les prévisions économiques des institutions internationales (FMI, OCDE...) et des ministères des finances de façon à assurer une meilleure cohérence entre l'analyse et la prévision de court terme et l'objectif de décarbonation de long terme. Tout modèle ou toute prévision, par exemple dans les analyses des marchés de l'énergie, incompatible avec le respect des 2 degrés doit être signalé comme tel. ■

4 Réaliser des stratégies nationales de financement de la décarbonation de l'économie. La réalisation par les États, à commencer par les pays développés, d'une stratégie nationale de décarbonation de leur économie et de son financement, public comme privé. La France en a adopté le principe dans sa loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et les pays du G7 s'y sont engagés en juin 2015¹. Parmi les indicateurs clés pourrait figurer la part des investissements verts dans les investissements totaux réalisés chaque année ainsi que des cibles à atteindre. La France pourrait proposer au FMI et à la Banque Mondiale de suivre un tel indicateur, pays par pays et agrégé au niveau mondial. ■

5 Demander à chaque banque de développement de définir une feuille de route d'investissements compatibles avec le maintien sous les 2°C. Cette feuille de route précisera comment elle compte contribuer au respect de l'objectif agréé par la communauté internationale d'un maintien sous les 2 degrés. Un suivi conjoint par les banques multilatérales, régionales et bilatérales de développement pourrait être mis en place et un rapport public présenté tous les deux ans notamment lors des Assemblées générales du FMI et de la Banque mondiale. ■

1. « To this end we also commit to develop long term national low-carbon strategies », G7, Déclaration de juin 2015

6 Utiliser de manière plus intensive au sein des banques de développement les outils à fort effet de levier comme les garanties, la dette subordonnée voire le rehaussement de crédit pour augmenter les financements climat et pour en réduire le coût. La France pourrait demander aux banques bilatérales, régionales et multilatérales de développement d'estimer la capacité de mobilisation supplémentaire pour le climat d'hypothèses d'utilisation plus intensive de ces outils. *Dans le cas particulier de la France, l'Agence française de développement (AFD) est à ce jour la seule banque de développement soumise aux réglementations prudentielles de Bale 3. Un alignement sur les modèles des autres banques de développement pourrait permettre à l'AFD d'augmenter son activité de 1 à 2 milliards d'euros.* ■

7 Ancrer dans le programme de travail du G20 en 2016 les recommandations à venir du Conseil de stabilité financière, mandaté en avril 2015 par les ministères des finances du G20 pour analyser les impacts potentiels du changement climatique sur la stabilité financière. ■

8 Faire définir par la Banque des règlements internationaux (Comité de Bâle) des méthodes permettant d'élaborer des stress-tests climat pour les banques et les compagnies d'assurance en évaluant le comportement des actifs détenus par les banques et les assurances dans un monde à +4 degrés, selon les scénarios du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC). La France, et d'autres pays, pourraient saisir officiellement le Comité de Bâle de ces sujets. ■

9 Mettre en place un système de suivi public des engagements des acteurs financiers à intégrer le risque climat, à mesurer les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs financements, à financer davantage l'économie verte qui se sont multipliés ces derniers mois. La plate-forme Nazca pilotée par la Convention Climat, qui recense ces engagements, pourra être utilement utilisée et mise en valeur lors de la Cop21 pour rendre encore plus visibles les avancées de l'agenda positif en la matière. Ces engagements pourraient faire l'objet d'un rapport public annuel. *Dans le cas particulier de la France, les dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui demande aux investisseurs institutionnels de mesurer les émissions de gaz à effet de serre induites par leurs financements et de préciser comment ils prennent en compte le scénario 2 degrés, pourrait utilement être étendues aux banques privées pour leurs prêts à l'économie.* ■

10 Adopter la méthode développée par l'OCDE en juin 2015 pour analyser l'alignement des politiques publiques au regard des engagements climat. Il s'agit d'un outil déterminant pour s'assurer de l'intégration des objectifs de décarbonation progressive dans toutes les politiques publiques. Nous proposons que la France fasse partie des premiers pays à s'engager à appliquer cette méthode et invite les autres pays membres et les "partenaires clés"¹ de l'OCDE à s'y engager avant la Cop21.

Dans le cas particulier de l'Union européenne (UE), les financements du plan Juncker, d'un montant total de 315 milliards d'euros, devraient être conditionnés à des critères de co-bénéfices climat et les projets qui concernent l'impulsion de la transition énergétique (projets d'efficacité et technologiques) considérés prioritairement. La France pourrait utilement faire connaître ses évolutions législatives récentes en matière d'intégration des enjeux climatiques dans la réglementation financière et proposer à ses partenaires européens d'avancer dans cette direction en saisissant officiellement la Commission européenne de ce sujet pour lui demander de réaliser avant la Cop21 un plan d'actions pour les deux prochaines années. ■

1. Les "partenaires clés" de l'OCDE sont le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Afrique du Sud.

En quoi cela concerne-t-il les pays en développement ?

Les pays en développement restent encore largement en dehors des flux de capitaux privés internationaux. Leur réallocation est donc en premier lieu un enjeu direct pour les pays développés et émergents. Néanmoins l'agenda de la réorientation des flux de capitaux privés fournit des bénéfices importants aux pays en développement :

1. Le premier est que l'atténuation et le respect des 2°C – ou non – par les pays développés et émergents a des conséquences directes sur l'impact dans les pays les plus vulnérables. Plus tôt les flux d'investissements sont verdis, moins le choc du chaos climatique sera sévère pour les pays les plus vulnérables.
2. De plus en plus de pays africains disposent de marchés émergents de capitaux (Nigéria, Kenya, Ethiopie...). Ils bénéficieront ainsi de tous les travaux réalisés pour intégrer dans les règles de fonctionnement de ces marchés les enjeux climatiques, tant en termes de système d'information que de gestion des risques.
3. La mobilisation supplémentaire d'outils de couverture des risques par les banques de développement permettra aux investisseurs privés d'aller plus facilement dans les pays qu'ils ne considèrent pas aujourd'hui dans leurs choix d'investissement.
4. Parmi les banques centrales les plus actives dans l'orientation des flux financiers domestiques vers des projets verts, on dénombre plutôt des pays en développement et émergents. Le Bangladesh en est un exemple frappant. Mais on compte aussi le Brésil, la Chine, l'Indonésie¹... Il ne s'agit donc pas d'un agenda politique "du Nord" mais au contraire d'une préoccupation commune qui a déjà commencé à trouver ses traductions concrètes au moins autant au "Sud" qu'au "Nord", ce qui accroît le potentiel de coopération internationale sur ces sujets.

En parallèle à cette feuille de route mondiale intégrée pour le financement d'une économie décarbonée, ce rapport fait le point sur les financements dits "innovants", qui permettraient de mobiliser davantage de financements, notamment publics, pour le climat.

Parmi le menu d'option² des "financements innovants", nous avons particulièrement analysé le potentiel de ressources financières issues de la taxe sur les transactions financières (TTF) en cours de négociation entre 11 États européens volontaires, des transports internationaux, et des revenus issus des marchés du carbone. La France a, à plusieurs reprises, annoncé sa volonté de flécher une partie très significative des recettes de la TTF pour le climat à l'international. La négociation en cours d'une telle taxe entre 11 États membres de l'Union européenne est un élément clé pour permettre, notamment à la France, de mobiliser davantage de financements publics pour le climat, de façon à honorer l'engagement des "100 milliards de Copenhague". A cette fin, notre rapport montre qu'une recette minimum de 10 milliards d'euros en 2020 est nécessaire au niveau des 11 États. Cette négo-

1. UNEP Inquiry, Le climat financier à venir, 2015

2. Le menu d'option fait référence aux travaux du Groupe pilote sur les financements innovants)

ciation devra aboutir au plus tard en septembre 2015 pour optimiser son potentiel de contribution au succès de la Cop21.

Concernant les transports internationaux, nous avons particulièrement analysé le cas de l'aviation car l'ensemble du secteur a pris en 2010 un engagement cible de croissance neutre en carbone à partir de 2020 dont il doit décider des modalités précises en 2016. En complément des normes d'efficacité énergétique dont l'application doit être accélérée et généralisée, la mise en œuvre de cet engagement sous la forme d'une compensation carbone dans les pays en développement, et notamment dans les plus vulnérables, permettrait de dégager entre 2 et 6 Mds\$ de transferts financiers en 2025. Il s'agit de la manière la plus économique pour le secteur de donner corps à son engagement et cela pourrait permettre de financer la restauration des terres agricoles dégradées à la hauteur de ce qui est nécessaire.

Enfin, la capacité de mobilisation pour les pays en développement des revenus issus des marchés du carbone dépend de la décision politique d'en affecter une partie des recettes à l'international. Si, à titre d'exemple, 25 % des recettes issues du système d'échanges et de quotas (Emissions Trading Scheme (ETS)) de l'Union européenne était affecté pour des actions climat dans les pays en développement – contre 14 % aujourd'hui – cela pourrait représenter un total de 3,5 à 5 Mds€ par an en moyenne sur la période 2015-2030, selon les hypothèses de prix du carbone.

Au final, mobiliser davantage de financements pour le climat implique plusieurs éléments clés : davantage de fonds publics, un meilleur levier des fonds ou de la garantie publics sur la mobilisation des fonds privés, et la massification des flux d'investissement privés vers une économie bas carbone. L'essentiel de la mobilisation des flux publics comme privés est, et sera, d'origine domestique. Le rôle des flux Nord/Sud, comme des banques de développement, est néanmoins stratégique notamment dans les pays les moins développés.

Au niveau national comme international, le rôle des pouvoirs publics est double : fournir des financements ou des garanties et mettre en place les règles du jeu pour que les investissements privés s'orientent massivement vers une économie décarbonée.

MOBILISER LES
FINANCEMENTS
POUR LE CLIMAT
UNE FEUILLE DE ROUTE
POUR FINANCER UNE
ÉCONOMIE DÉCARBONÉE